

Séance du 28 juin 2016

Date convocation : 23 juin 2016

L'an deux mil seize, et le vingt-huit juin à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Hervé AUBRIOT, Dominique CHAUMONT, Eric CLAUDOT, Jean-Luc PETITDEMANGE, Joëlle TELLIEZ, Jean-Pierre TELLIEZ, Patricia WARKEN

Absents excusés : Frédéric ANDRE, Fabian OSMOND

Monsieur Dominique CHAUMONT a été nommé secrétaire de séance

09/16- CONSEIL MUNICIPAL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Madame Pierrette VERBEKE du poste de 1er adjoint et de conseiller municipal, il vous est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à deux postes le nombre d'adjoints au maire.

10/16- COMMISSION APPEL OFFRES : NOMINATION D'UN MEMBRE

Considérant qu'à la suite de la démission de Madame Pierrette VERBEKE, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, il convient de désigner un autre membre titulaire de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Le conseil municipal désigne :

Madame Joëlle TELLIEZ, ayant obtenu 8 voix/8, élue déléguée titulaire

La CAO se compose comme suit :

Le Maire, Claude HANRION, président

Délégués Titulaires : Joëlle TELLIEZ, Patricia WARKEN, Fabian OSMOND

Délégués suppléants : Hervé AUBRIOT, Jean-Luc PETITDEMANGE, Dominique CHAUMONT

11/16- CCAS : ELECTION D'UN MEMBRE SUITE A DEMISSION

Suite à la démission de Madame Pierrette VERBEKE, membre du conseil d'administration du CCAS de Rosières-en-Haye,

Il convient d'élire un nouveau membre au sein du conseil d'administration.

Le conseil municipal procède à l'élection d'un représentant au conseil d'administration au scrutin secret.

Suite au dépouillement du vote,

A été proclamé membre du conseil d'administration :

Jean-Pierre TELLIEZ (élu par 8 voix/8)

Les membres représentants du conseil municipal au CCAS sont :

Jean-Pierre TELLIEZ, Patricia WARKEN, Hervé AUBRIOT, Eric CLAUDOT

12/16- CNAS : CHANGEMENT DE DELEGUE SUITE A DEMISSION

(Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

Monsieur le maire rappelle l'adhésion de la commune au CNAS,

Vu la démission de Madame Pierrette VERBEKE en qualité de délégué élu auprès du CNAS,

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un délégué auprès du CNAS.

Le conseil municipal désigne, par 8 voix/8, Madame Patricia WARKEN en qualité de délégué élu auprès du CNAS.

13/16- PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE : changement de correspondant

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional de Lorraine,

Vu la démission de Madame Pierrette VERBEKE, il convient de désigner un autre correspondant

auprès du Parc Naturel Régional de Lorraine

le conseil municipal, après délibération, désigne, à l'unanimité :

Monsieur Jean-Luc PETITDEMANGE correspondant de la commune auprès du Parc Naturel Régional de Lorraine.

14/16- DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR DELIVRER LES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS AU MAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il sera amené à déposer une demande d'autorisation de travaux (déclaration préalable ou permis de construire ou tout autre document concernant une autorisation d'occupation des sols).

En application de l'article L421.2.5 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour délivrer au Maire les autorisations d'occupation du sol.

Vu la démission de Madame Pierrette VERBEKE autorisée à délivrer les autorisations au Maire, Il convient de désigner un autre membre,

Monsieur le Maire, ne peut prendre part à la décision, sollicite Monsieur Jean-Pierre TELLIEZ pour procéder à la désignation d'un membre et quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TELLIEZ, le conseil municipal :

- désigne Madame Patricia WARKEN pour délivrer les autorisations au Maire (7voix/7),
- décide que cette décision est valable jusqu'à la fin du mandat du Maire.

15/16- RECENSEMENT DE LA POPULATION : coordonnateur

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois,

Sur le proposition du Maire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De désigner, Edith ADOLPHE, secrétaire de mairie, en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement 2017.
- Le coordonnateur, agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).

16/16- CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS NON PERMANENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de 2 agents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose de procéder à la création de 2 emplois non permanents d'adjoints techniques territorial à temps non complet pour une durée de travail de 15 heures par semaine, à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 août 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 août 2016 deux emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet ;
- Motif invoqué : accroissement de travaux en période estivale
- Nature des fonctions : ouvriers polyvalents
- Niveau de recrutement : Adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C)
- Niveau de rémunération des emplois créés : Echelle 3 - Echelon 1 (IB 340 IM 321)
- FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à ces emplois à 15 heures;
- CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

17/16- RAPPORT DU SERVICE DE L'EAU 2015

Monsieur le Maire présente son rapport sur le service de l'eau de l'année 2015.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.
(Approuvé par 8 membres/8)

18/16- PLU I BASSIN DE POMPEY

Le conseil communautaire du Bassin de Pompey a décidé le 15 décembre dernier de prescrire l'élaboration du PLU-I intégrateur, valant Programme Local d'Habitat et Plan des Déplacements Urbains, il a défini les objectifs de l'élaboration du PLU-I et en a fixé les modalités de concertation.

Suite au courrier du 17 mai 2016 nous informant de cette décision,
Après délibération, le conseil municipal de Rosières-en-Haye, à l'unanimité :
souhaite être consulté lors de l'élaboration du PLU-I du Bassin de Pompey
(Approuvé par 8 membres/8)

Pour copie conforme, Le Maire, Claude HANRION